DACD
Partenaire · Chimie · Innovation

DA 2202/1

FICHE TECHNIQUE

BIO GRAISSE 21

PMUC
Produits et Matériaux Utilisables en Centrales

ENTRETIEN DES BACS À GRAISSE
TRAITEMENT DES BOUES DE LAVERIES EN CENTRALES NUCLÉAIRES
FORMULATION ISSUE DE LA BIOTECHNOLOGIE
RÉFÉRENCÉ DANS LE RECUEIL DES PRODUITS ET MATÉRIAUX UTILISABLES EN CENTRALES NUCLÉAIRES SOUS LE N°01-0570

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1,01 +/- 0,01
Odeur : caractéristique
Couleur : jaune-orange opalescent
pH : 9 +/- 0,5
Point éclair : sans

PROPRIÉTÉS

De par sa conception, **BIO GRAISSE 21** est l'allié naturel, et sans danger pour l'environnement, des installations de récupération des graisses et boues générées par les laveries de Centrales Nucléaires.

Avantages : sa composition, issue de la biotechnologie contient des biosurfactants (tensio actifs naturels) issus de souches sélectionnées les plus performantes adaptées associés à des micro-organismes. Ses actions aident les bacs à graisse, bâches de laveries et canalisations attenantes en Centrales Nucléaires dans leur fonctionnement quotidien comme dans leur remise en état : Actions immédiates : solubilise et facilite l'hydrolyse des graisses et corps gras; supprime les remontées des mauvaises odeurs en s'attaquant à leur source; entretien les canalisations et restaure leur débit; efficacité sur l'ensemble de l'installation de collecte des eaux usées (siphons, canalisations, bacs à graisses, fosses de relevage). Actions à long terme : les curages ou pompages sont espacés; une protection durable des canalisations et tuyauteries est assurée contre la corrosion; l'installation est décolmatée et entretenue, ce qui empêche la reconstruction des graisses et fécules; supprime la cause des mauvaises odeurs; augmente la capacité des bâches d'effluents; facilite l'assimilation des graisses dans le réseau des eaux usées, en station d'épuration biologique; rend les rejets biodégradables. Pour les utilisateurs de **BIO GRAISSE 21,** l'application est facile, plus économique que les méthodes physico-chimiques, contribue au respect des conventions de rejet, supprime tout risque lié à l'utilisation de produits chimiques (inhalation, irritations, brûlures, etc…). Les micro-organismes utilisés pour sa fabrication ne sont pas susceptibles de provoquer une maladie chez l'Homme (Groupe 1, Directive Européenne 2000/54/CE). Pour le traitement des bâches d'effluents en Centrales Nucléaires, le fait d'ajouter **BIO GRAISSE 21** régulièrement permet de diminuer de façon significative la quantité de boues de plus de 50 %.

Domaines d'utilisation : traite avantageusement les bâches d'effluents de laveries en Centrales Nucléaires, les bacs à graisse, bacs à fécules, siphons, puisards, regards, les canalisations attenantes de toutes collectivités (restaurants, cantines, cafétérias, universités, écoles, hôpitaux, mairies), de toutes les industries agro-alimentaires.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).

Utilisation de BIO GRAISSE 21 suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Bâches d'effluents de laveries en Centrales Nucléaires.	1 à 2 Litres pour 50 m^3 d'effluents.	Agiter avant emploi. Ajouter **BIO GRAISSE 21** lorsque les bâches contiennent 10 m^3 d'effluents.
Bac à graisse en collectivités. **Dose journalière :**	0,4 à 0,8 ml par repas journalier selon besoin et suivant la présence de détergent dans le bac.	Agiter avant emploi. Introduire **BIO GRAISSE 21** dans les canalisations d'évacuation des bacs à graisse. Ne nécessite aucun réveil bactérien avant utilisation. Verser au moment ou l'effluent est le plus haut.
Bac à graisse en agro-alimentaire. **Dose journalière :**	10 à 20 ml par m^3 de volume de bac à graisse par jour suivant la présence de détergent dans le bac.	

Biodégradabilité : les biosurfactants présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

Recommandations : ne pas utiliser de bactéricide 2 heures avant et après le traitement. Si la température de l'effluent est supérieure à 50°C, utiliser le dosage maximal indiqué dans le tableau du mode d'emploi. Pour un emploi facilité, utiliser notre Doseur Automatique Électronique de Liquide pour Bacs à Graisse Réf. POMPER/A. Dans le cas où le bac n'a pas un fonctionnement normal, il est préférable de procéder à l'ajout d'un activateur bactérien en cours de journée tel que **ACTI BIO** ou **ACTIV P** une demi-heure avant la première utilisation de **BIO GRAISSE 21** dans la canalisation la plus éloignée du bac et directement dans celui-ci. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau claire et consulter et consulter un spécialiste. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Conservation : 18 mois dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et de la chaleur, des rayons solaires directs, dans un local frais et ventilé.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).